



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'État repourvoit un des trois sièges vacants au sein de la Municipalité de Bassins

À la suite à la démission de trois municipaux de la commune de Bassins, le Conseil d'Etat a désigné Jacques Ansermet en tant que conseiller municipal. Il y siègera jusqu'à l'entrée en fonction d'au moins un nouvel élu au sein de l'exécutif communal.

En raison des trois démissions intervenues en date du 25 septembre 2018 au sein de la Municipalité de Bassins, l'Exécutif de la commune ne peut plus valablement délibérer, son quorum n'étant plus atteint. En conséquence, le Conseil d'État a décidé de désigner Jacques Ansermet à la Municipalité en application des articles 65 et 139a de la loi sur les communes.

Fin connaisseur des institutions, Jacques Ansermet dispose d'une grande expérience au sein d'un exécutif communal puisqu'il a été syndic de Chésérèx. Personnalité politique vaudoise, il a également siégé au Grand Conseil de 2007 à 2017.

Cette désignation prend effet immédiatement et sera valable jusqu'à l'entrée en fonction d'au moins un nouveau municipal élu. Une élection complémentaire se tiendra le 25 novembre prochain.

Avec cette décision, le Conseil d'État permet à la Municipalité de Bassins d'assurer ses tâches pour le bien de la collectivité. Il remercie également M. Ansermet pour son engagement et sa disponibilité.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 octobre 2018

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat